

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

SPORTS – LOISIRS – JEUNESSE ET POLE TECHNIQUE

Le site d'implantation des ateliers municipaux n'est pas le fruit du hasard.



Il entre pleinement dans un espace structuré dont les contours ont été arrêtés par Délibération du Conseil Municipal en février 1999.

Ce projet paraissait utopiste mais petit à petit, pièce par pièce comme dans un puzzle, le projet se concrétise.

LE HALL DES SPORTS

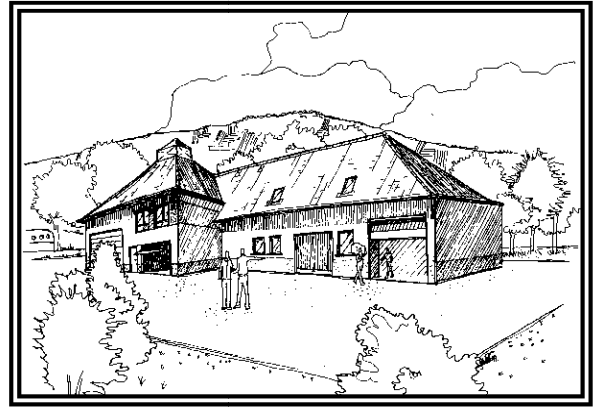
- un bâtiment rénové en 2008
- un terrain de basket où évoluent nos 120 licenciés
- des locaux sanitaires (vestiaires, douches, WC) répondant aux normes personnes à mobilités réduites
- 3 salles disponibles pour les associations dont la salle des colonnes pour des animations familiales
- 1 terrain de basket extérieur
- 1 terrain de foot « de rue » extérieur



LES ATELIERS MUNICIPAUX

Préambule

La Commune possède, comme seul et unique bâtiment à « vocation technique, » une ancienne grange annexe de la Mairie et principalement utilisée pour le garage du véhicule des pompiers.



La dispersion de notre matériel rend son usage peu pratique et la création d'un atelier de travail permettra de réaliser des tâches aujourd'hui techniquement infaisables.

Description générale du bâtiment de 515,08 m²

Les travaux projetés consistent en la réalisation d'un bâtiment unique regroupant plusieurs fonctions décomposées comme suit :

- Une partie du bâtiment crée sera attribuée aux pompiers de la Commune et à la sécurité civile communale pour le rangement du véhicule de secours.
(surface = 71,02 m²)
- Une autre partie, à vocation technique, sera constituée d'un garage communal pour nos véhicules roulants, divers outillages, d'un atelier, d'un grenier de stockage.
(surface = 306,90 m²)
- La troisième partie est composée des sanitaires et d'un local de réunion. Ces deux éléments sont partagés entre la Commune et les Sapeurs Pompiers.
(surface = 32,56 m²)

La dernière est la possibilité de réaliser un logement servant de gardiennage pour les ateliers et les autres locaux communaux à proximité (surface = 104,60 m², extensible à 180 m²).

L'arrière de la plate-forme accueillera des box de stockage pour l'ensemble des matériaux utilisés par notre collectivité ainsi qu'un emplacement pour déchets verts.



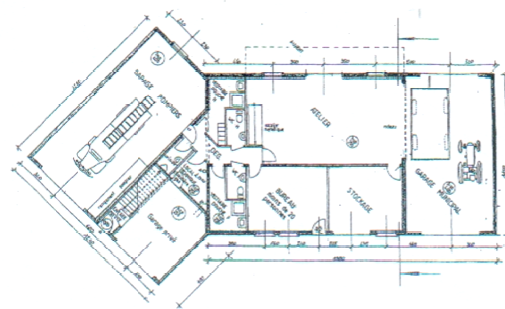
Le bâtiment sera construit selon les normes thermiques RT 2012 ainsi que dans le respect des dispositions « environnement » par la mise en place d'un chauffe eau solaire.

Le clos et couvert devra être achevé en décembre 2013 pour respecter les engagements pris vis à vis de l'Etat et des Sapeurs Pompiers.

Le rez-de-chaussée du bâtiment

Le bâtiment comporte les pièces suivantes au Rez-de-chaussée, à savoir :

DESIGNATION	SURFACE M ²
Sanitaires	8,36
Réfectoire / vestiaires	16,53
Salle de réunion	24,20
Magasin et stockage	21,56
Garage tracteur	61,48
Garage véhicules	23,33
Local technique	6,00
Accès au 1er étage	6,00
Local pompiers	71,02



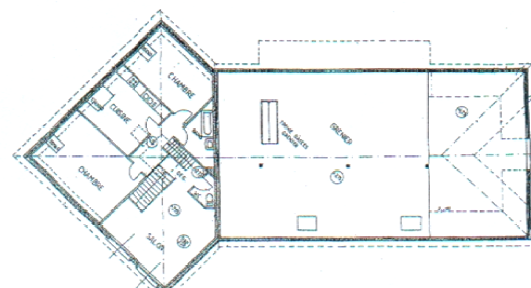
Plan masse du RDC d'une surface de 238.48 m²

La réglementation régissant les Etablissements Recevant du Public exige des locaux conformes notamment en matière de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le premier étage

Le bâtiment comporte les pièces suivantes au 1^{er} étage, à savoir :

DESIGNATION	SURFACE M ²
Logement	104,6
Grenier	172,00



Plan masse du 1er étage d'une surface totale de 276.60 m²

Ce premier étage permet de réaliser dans une deuxième phase le logement de gardiennage. Ce projet permet également de dégager une surface de stockage intéressante de 172 m² desservie soit par un escalier, soit par un chargement directement par l'extérieur.



Le matériel et les matériaux de la Commune sont stockés ou stationnés chez de nombreuses personnes en particulier chez MM. SCHMITT Sylvain, MOSER Matthieu, FARNER Christian, GOEFFT Matthieu.

L'ETANG DE PECHE

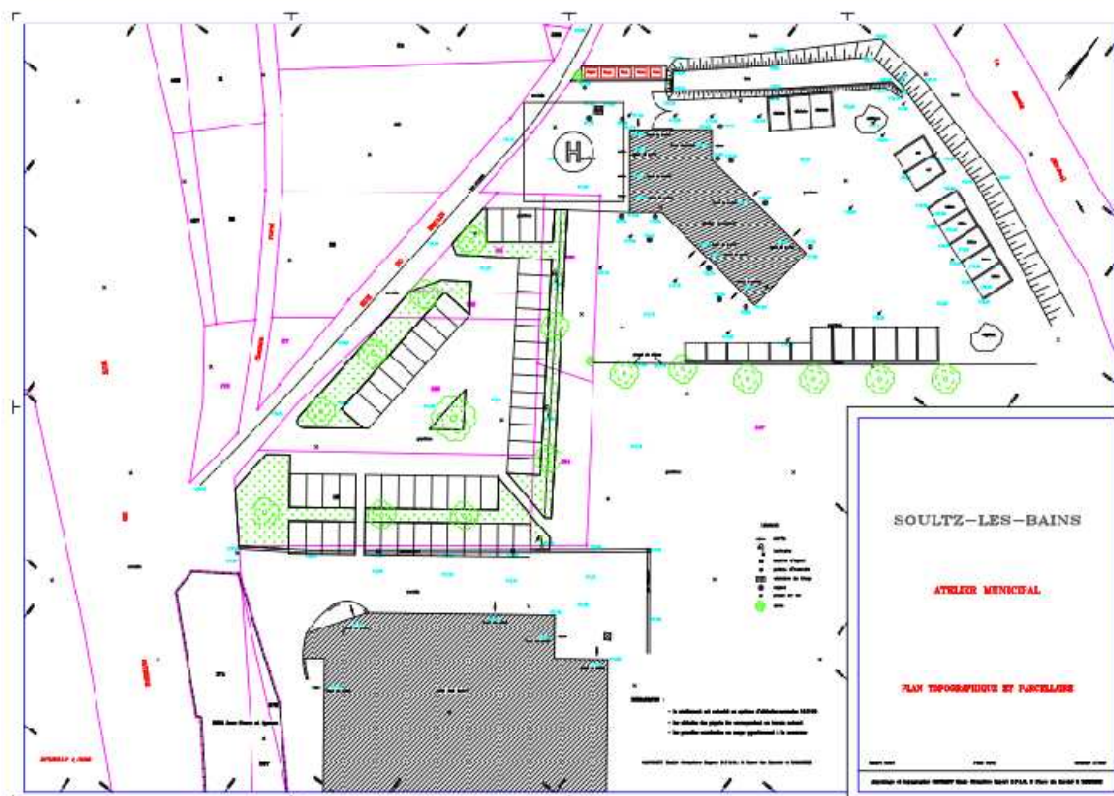
Le foncier de l'étang de pêche est propriété de la Commune de Sultz-les-Bains. La gestion et l'entretien du bâtiment est du ressort de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dirigé par M. Jean-Louis VELTEN.

- 1 parking de 30 places sur herbe
- 1 club house de 70 m²
- 1 étang de 960 m²
- Un espace de pêche de 49 ares 87



LA DERNIERE ACQUISITION FONCIERE

L'acquisition foncière en cours par la Commune auprès des époux KESSLER nous permettra de réaliser un parking de 48 places et de parachever l'aménagement de la zone Nord du Hall des Sports par la mise en valeur du terrain en espace vert planté, de la création d'une haie paysagère et la création d'un espace Tri Déchets aux normes « handicapés ».



La majeure partie de ces travaux sont réalisés par les Conseillers Municipaux bénévoles, alors n'hésitez pas à sacrifier un samedi pour notre collectivité.